



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2003-2006

Pour un développement durable rentable



www.dec-ced.gc.ca

Canada 

Stratégie de
développement durable

Plan d'action
2003-2006

BUREAUX D'AFFAIRES

Abitibi-Témiscamingue

☎ (819) 825-5260
| 800 567-6451
☎ (819) 825-3245
✉ val-dor@dec-qed.gc.ca

Bas-Saint-Laurent

☎ (418) 722-3282
| 800 463-9073
☎ (418) 722-3285
✉ rimouski@dec-qed.gc.ca

Centre-du-Québec

☎ (819) 478-4664
| 800 567-1418
☎ (819) 478-4666
✉ drummondville@dec-qed.gc.ca

Côte-Nord

☎ (418) 968-3426
| 800 463-1707
☎ (418) 968-0806
✉ sept-iles@dec-qed.gc.ca

Estrie

☎ (819) 564-5904
| 800 567-6084
☎ (819) 564-5912
✉ sherbrooke@dec-qed.gc.ca

Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

☎ (418) 368-5870
| 866 368-0044
☎ (418) 368-6256
✉ gaspe@dec-qed.gc.ca

Île-de-Montréal

☎ (514) 283-2500
☎ (514) 496-8310
✉ montreal@dec-qed.gc.ca

Laval — Laurentides — Lanaudière

☎ (450) 973-6844
| 800 430-6844
☎ (450) 973-6851
✉ laval@dec-qed.gc.ca

Mauricie

☎ (819) 371-5182
| 800 567-8637
☎ (819) 371-5186
✉ trois-rivieres@dec-qed.gc.ca

Montérégie

☎ (450) 928-4088
| 800 284-0335
☎ (450) 928-4097
✉ longueuil@dec-qed.gc.ca

Nord-du-Québec

☎ (514) 283-8131
| 800 561-0633
☎ (514) 283-3637
✉ nordqc@dec-qed.gc.ca

Outaouais

☎ (819) 994-7442
| 800 561-4353
☎ (819) 994-7846
✉ gatineau@dec-qed.gc.ca

Québec — Chaudière-Appalaches

☎ (418) 648-4826
| 800 463-5204
☎ (418) 648-7291
✉ quebec@dec-qed.gc.ca

Saguenay — Lac-Saint-Jean

☎ (418) 668-3084
| 800 463-9808
☎ (418) 668-7584
✉ alma@dec-qed.gc.ca

Siège social, Montréal

☎ (514) 283-6412
☎ (514) 283-3302

Direction générale de la liaison et de la représentation interministérielle, Gatineau

☎ (819) 997-7716
☎ (819) 997-8519

Adresse Internet de
Développement économique Canada :
www.dec-qed.gc.ca

Rapport publié par

Développement économique Canada
pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H4Z 1E8
www.dec-qed.gc.ca

Ministère des Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

No de cat. : C90-4/63-2003

ISBN : 0-662-67718-8

Photo éoliennes : Gaétan Beaulieu,
© Le Québec en images, CCDMD

Imprimé au Canada
avec produits recyclés et encre végétale
janvier 2004



Table des matières

Message de la ministre	3
Introduction	4
Partie I Profil de Développement économique Canada	5
Mandat et stratégie d'intervention.....	6
Partie II Examen des facteurs d'influence de la Stratégie de développement durable	7
2.1 Définitions	8
2.1.1 Définitions de base du développement durable	8
2.1.2 Définition du développement durable au sein de l'agence	9
2.2 Obligations légales	9
2.3 Sommets et accords internationaux.....	10
2.3.1 Sommet mondial sur le développement durable	10
2.3.2 Les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.....	10
Partie III Bilan de la consultation et de l'évaluation de la SDD	11
3.1 Faits saillants de la consultation.....	12
3.2 Faits saillants de l'évaluation	13
3.2.1 Volet externe	13
3.2.2 Mise en œuvre de la stratégie de développement durable et partenariat.....	14
3.2.3 Volet interne	14
Partie IV Stratégie de développement durable, plan d'action 2003-2006	15
Tableau synthèse du plan d'action	16
4.1 Volet interne	17
4.1.1 But	17
4.1.2 Objectifs	17
4.2 Volet externe	19
4.2.1 Différentes approches selon les problématiques.....	19
4.2.2 But et objectifs	19
4.3 Mise en œuvre de la stratégie de développement durable en partenariat	24
Partie V Aide financière et aide non financière de l'agence	25
5.1 Programmes d'aide financière (contributions et subventions)	26
5.1.1 Aperçu	26
5.1.2 Détails.....	26
5.2 Aide non financière	28
Annexe I Définitions extraites du Protocole de Kyoto	29
Annexe II Consultations interne et externe	30
Annexe III Éco-efficacité	31
Annexe IV Équipe de la SDD	32

Message de la ministre

C'est avec enthousiasme que je vous présente la troisième Stratégie de développement durable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour la période 2003-2006.

Cette nouvelle stratégie arrive à point nommé puisqu'elle suit la rencontre historique du Sommet mondial sur le développement durable, tenue à Johannesburg en août 2002, qui a réuni plus d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement, dont le premier ministre du Canada, et des représentants de divers groupes d'intérêt. Cette réunion est considérée comme la plus importante jamais consacrée à la conjugaison des impératifs de la croissance économique avec ceux du développement social et de la protection de l'environnement, piliers du développement durable. D'ailleurs, c'est lors de cette rencontre que le premier ministre du Canada a annoncé qu'il ratifierait le Protocole de Kyoto, ce qui a été fait en décembre 2002.

Dans la foulée de ces événements, il appert que le développement durable est non seulement devenu une réalité incontournable pour les administrations publiques, mais également un domaine représentant un vaste potentiel économique et de nouvelles occasions d'affaires pour nos petites et moyennes entreprises (PME). Je suis convaincue que la nouvelle stratégie de l'agence permettra aux intervenants des milieux économiques de capitaliser davantage sur ces possibilités.

La stratégie 2003-2006 tient compte des priorités du gouvernement du Canada et de celles du portefeuille de l'Industrie, notamment en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'innovation, d'éco-efficacité, de développement de technologies, de procédés, de produits et services favorisant la valorisation des ressources naturelles et des matières résiduelles.

La stratégie 2003-2006 met l'accent sur le développement des entreprises et, plus spécifiquement, sur l'augmentation de leur productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité, sur l'augmentation de leur capacité d'innover et de développer de nouvelles sphères d'activités liées au développement durable. En appui à la croissance des entreprises innovantes, l'agence favorisera l'avancement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable pour contribuer à l'émergence et au renforcement d'avantages compétitifs fondés sur le savoir. Clairement, donc, la nouvelle Stratégie de développement durable permettra à nos PME de capitaliser sur le vaste potentiel économique offert par le développement durable ainsi que les nouvelles occasions d'affaires en découlant.

Finalement, la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de développement durable renforcera un des éléments clés guidant les politiques du gouvernement du Canada depuis les dernières années, c'est-à-dire la volonté d'aborder, de façon équilibrée, les défis qui se posent aux Canadiennes et aux Canadiens. Tout en s'assurant que les impératifs économiques soient pris en considération, il faudra tenir compte des impératifs sociaux et environnementaux. Le développement durable constitue, sans équivoque, un outil de choix permettant le maintien de cette valeur profondément canadienne.



Lucienne Robillard
Ministre de l'Industrie et ministre responsable
de l'Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec

Introduction

À la suite des amendements de 1995 de la *Loi sur le Vérificateur général*, le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable fut créé, et les ministères dont les activités ont des répercussions sur le développement durable furent appelés à élaborer une stratégie de développement durable (SDD) qu'ils doivent actualiser et déposer au Parlement tous les trois ans. L'agence est un des organismes visés, et elle en est à sa troisième stratégie.

Pour sa nouvelle stratégie, l'agence s'appuie sur l'expérience acquise au cours des dernières années, notamment sur les évaluations annuelles, dont la plus récente effectuée à l'automne 2002. Des consultations ont été menées simultanément à l'évaluation pour identifier les forces et les faiblesses de la stratégie précédente et proposer des projets porteurs. De plus, l'agence tient compte des orientations du commissaire à l'environnement et au développement durable énoncées dans *Les stratégies de développement durable - Des résultats positifs à obtenir*.

Les principes qui ont guidé l'élaboration du plan d'action de la nouvelle stratégie sont les mêmes que ceux des deux premières stratégies. Ces principes sont, de façon générale :

- la simplicité et le réalisme
- l'appui sur les acquis
- la cohérence avec les stratégies des autres ministères

et sur le plan des ressources humaines :

- l'engagement de la gestion
- l'adhésion du personnel
- l'approche client incitative et non coercitive.

La nouvelle stratégie s'inscrit dans les tendances qui marqueront l'évolution du développement durable pour les prochaines années. En août 2002, le Sommet mondial sur le développement durable s'est tenu à Johannesburg et les décisions qui y ont été prises influenceront la gouvernance de l'ensemble des pays qui y participaient. À la suite de la ratification du Protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à diminuer, d'ici 2012, ses émissions de gaz à effet de serre de six pour cent par rapport au niveau de 1990.

La stratégie de développement durable de l'agence tient compte du plan d'action et des priorités du Canada en matière de réduction des gaz à effet de serre et s'arrime aux priorités du portefeuille de l'Industrie.

Pour donner suite aux recommandations de l'évaluation de la stratégie précédente, la nouvelle stratégie met l'accent sur l'habilitation du personnel, le maintien des efforts d'écologisation et l'élaboration de mesures de rendement. L'approche de partenariat ayant été désignée comme un point fort de la dernière stratégie, l'agence entend renforcer les partenariats existants, notamment avec les partenaires fédéraux du Québec. Enfin, la nouvelle stratégie mise sur des projets porteurs tels que la productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité et l'augmentation de la capacité d'innovation des entreprises en lien avec le développement durable.

Partie I

PROFIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Mandat et stratégie d'intervention

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a le mandat de promouvoir le développement économique des régions du Québec en accordant une attention particulière à celles dont la croissance est lente et où les emplois sont insuffisants afin qu'il en résulte, à long terme, une amélioration de la prospérité et de l'emploi. Pour mettre en œuvre ce mandat, l'agence s'inspire largement des priorités nationales, dont l'innovation, et des défis de développement économique particuliers à chacune des régions du Québec.

L'agence cherche à rehausser les avantages compétitifs propres à chacune des régions et à les aider à se doter de nouveaux atouts pour mieux saisir les occasions de développement associées à l'émergence d'une économie mondiale de plus en plus intégrée et de plus en plus fondée sur le savoir dans un contexte de développement durable. L'agence travaille de concert avec un vaste ensemble d'organismes locaux et régionaux de développement économique, d'autres ministères et organismes fédéraux et le gouvernement du Québec.

L'innovation et l'adaptation économique des régions en difficulté sont les préoccupations clés de l'agence.

Le cadre d'intervention stratégique de l'agence identifie trois résultats stratégiques : le développement des entreprises, l'amélioration de l'environnement du développement économique des régions, ainsi que le développement et le renouvellement des infrastructures collectives.

Pour concourir à l'atteinte des deux premiers résultats, l'agence a mis en place, en consultation avec le milieu et dans chacune des régions, des stratégies régionales d'intervention (SRI) tournées vers le futur et adaptées aux enjeux de développement propres à chacune des régions. Le troisième résultat stratégique consiste en la mise en œuvre du Programme infrastructures Canada sur le territoire québécois. Il s'agit d'un mandat spécial confié à l'agence par le gouvernement du Canada.

Afin d'accomplir son mandat, l'agence dispose d'une gamme de programmes d'aide financière et de diverses formes d'aide non financière (pour plus de détails, veuillez vous référer à la partie V).

Partie II

EXAMEN DES FACTEURS D'INFLUENCE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Définitions

2.1.1 Définitions de base du développement durable

La compréhension du développement durable peut varier d'un individu à un autre. À titre d'exemple, le développement durable, pour plusieurs, se restreint aux questions environnementales. Cette compréhension est limitative, car elle ne tient pas compte des volets économique et social du développement durable. Avant de préciser la définition du développement durable pour l'agence, voici les définitions de base qu'il est essentiel de connaître. Ces définitions ont été extraites du site Internet¹ du commissaire à l'environnement et au développement durable.

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) a rendu public un rapport appelant à l'émergence d'un développement qui permette de

« ... répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ».

Cette définition fait partie des modifications apportées à la *Loi sur le Vérificateur général*.

La Commission Brundtland a poursuivi en déclarant que :

« ... le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution durant laquelle l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents ».

Trois éléments essentiels du développement durable sont la qualité de vie, la prise de décisions intégrée et l'équité.

Qualité de vie

Le concept de qualité de vie reconnaît que les Canadiens tiennent à de nombreux aspects différents de leur vie en société, y compris le développement économique et social ainsi que la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement. Réconcilier le développement économique, l'équité sociale et la qualité de l'environnement est à la base du développement durable. Manifestement, les Canadiens veulent une économie performante. Une économie saine répond aux besoins d'emploi, à la sécurité économique et à l'amélioration des niveaux de vie. Elle permet aussi au Canada de poursuivre des objectifs sociaux qui sont les éléments clés de notre qualité de vie — y compris la santé, l'éducation et la protection de l'environnement — maintenant et pour les générations futures.

Prise de décisions intégrée

Réconcilier le développement et la qualité de l'environnement veut dire attacher une attention particulière à la prise de décisions intégrée. Comme l'a souligné le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes :

« ... l'intégration des éléments environnementaux et économiques, conjuguée à un souci d'équité, constitue la base même de la notion de développement durable ».

Les relations entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux doivent être reconnues, et toute menace de conflit entre eux doit être traitée ouvertement, avec toutes les données en main et en tirant parti des meilleurs outils disponibles.

Équité

L'engagement envers l'équité est un troisième élément du développement durable. L'équité suppose la distribution équitable des coûts et des avantages du développement entre les riches et les pauvres, entre les générations, et parmi les nations. L'équité suppose également que nous avons tous les moyens de combler nos besoins fondamentaux, et que tous nous avons les mêmes droits fondamentaux.

¹ <http://www.oag-bvg.gc.ca>

2.1.2 Définition du développement durable au sein de l'agence

Pour convenir d'une définition du développement durable qui reflète son mandat de développement économique et les différentes problématiques qui varient d'une région à l'autre, l'agence, dans un premier temps, a caractérisé le concept en parlant de *développement durable rentable* et a précisé certains éléments que l'on y retrouve, à savoir :

- gestion rationnelle, usage efficace et durable des ressources
- protection de l'environnement, réhabilitation et revitalisation des milieux dégradés
- valorisation des ressources résiduelles

- productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité
- développement de technologies et de produits substitués « éco-sympathiques »
- accroissement de l'équité entre les régions.

Au cours de la prochaine année, l'agence s'engage à diffuser cette définition et à s'assurer d'une compréhension uniforme dans l'ensemble de ses bureaux d'affaires.

2.2 Obligations légales

En matière d'environnement, l'agence est soumise à trois lois spécifiques, soit la *Loi sur le Vérificateur général* de laquelle découle l'obligation de rédiger la stratégie de développement durable, la *Loi sur les carburants de remplacement* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

La *Loi sur le Vérificateur général* a été amendée en 1995 afin de créer le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable et de désigner 25 ministères qui doivent déposer au Parlement une stratégie de développement durable tous les trois ans. La commissaire a le mandat de s'assurer des progrès accomplis en environnement et en développement durable. Elle est tenue de présenter un rapport annuel à cet égard dans lequel elle rend compte de son appréciation des stratégies de développement durable des différents ministères et fait état de ses attentes quant à la génération suivante de stratégies.

Dans le chapitre cinq de son dernier rapport de l'automne 2002, la commissaire précise des pistes d'amélioration, soit la reddition de comptes, la mise en œuvre des plans d'action et le leadership de la haute gestion. Dans son document intitulé *Les stratégies de développement durable - Des résultats*

*positifs à obtenir*², elle indique que pour la troisième génération de SDD, elle s'attend à des engagements significatifs en lien avec les mandats des ministères, à un nombre restreint mais clairement défini de priorités, de buts et d'objectifs, accordant la priorité à des résultats concrets plutôt qu'à des activités, le tout rédigé dans un langage simple.

La *Loi sur les carburants de remplacement* permet au Canada d'exercer un contrôle plus serré des émissions de gaz à effet de serre, notamment de gaz carbonique, en favorisant le remplacement des carburants à base de pétrole dans les véhicules de transport. Dans ce contexte, les organismes fédéraux sont tenus d'acquiescer, lorsque cela est rentable et réalisable, des véhicules motorisés munis de moteurs actionnés par un carburant de remplacement.

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entrée en vigueur en 1995. Cette loi constitue le fondement juridique pour la pratique fédérale de l'évaluation environnementale. Elle garantit que les effets environnementaux de projets auxquels participe le gouvernement du Canada soient considérés au tout début des étapes de planification du projet. Des évaluations sont menées conjointement avec les provinces.

² Voir http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/03sdd.html

2.3 *Sommets et accords internationaux*

2.3.1 Sommet mondial sur le développement durable

À Johannesburg, en août 2002, plus d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement et des représentants de divers groupes d'intérêt — milieu du commerce et de l'industrie, syndicats, communauté scientifique, agriculteurs, collectivités locales, populations autochtones, organisations non gouvernementales (ONG), femmes, jeunes — se sont réunis au Sommet mondial sur le développement durable. On peut considérer cette rencontre comme la plus importante jamais consacrée à la conjugaison des impératifs de la croissance économique avec ceux du développement social et de la protection de l'environnement définis à Rio, dix ans auparavant dans le cadre du Sommet de la terre, comme piliers du développement durable.

Les thèmes traités comprenaient des mesures sur l'élimination de la pauvreté ; la modification des modes de production et de consommation non viables ; la gestion des ressources naturelles ; le développement durable à l'heure de la mondialisation ; la santé et le développement durable ; le développement durable des petits États insulaires en développement, de l'Afrique et d'autres régions du monde ; et le cadre institutionnel du développement durable et ses moyens d'exécution.

2.3.2 Les changements climatiques et le Protocole de Kyoto

La plupart des scientifiques prévoient que la température moyenne devrait augmenter de trois degrés d'ici 2100. Puisque les pays nordiques seront parmi les plus touchés par les changements climatiques, le Canada est particulièrement vulnérable. De plus, nous ne faisons que commencer à saisir l'ampleur des coûts reliés aux changements climatiques tels que le réchauffement des étés ; l'augmentation des niveaux de *smog* dans les grands centres urbains ; et l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses dans les Prairies, les tempêtes de pluie verglaçante dans l'Est du Canada, ou les inondations au Manitoba et au Québec.

La perturbation des écosystèmes, qu'il s'agisse des stocks de poissons ou de la foresterie, entraîne également des coûts. Toutes ces situations exerceront des effets marqués sur notre économie, notre santé et notre qualité de vie.

Le Protocole de Kyoto vise une réduction de 30 % des gaz à effet de serre. Afin de faciliter la compréhension des implications de cet accord, certaines définitions énumérées dans le Protocole de Kyoto sont présentées dans l'annexe I. De plus, on peut retrouver le plan d'action pour la réalisation des engagements du Canada à l'adresse suivante http://www.climatechange.gc.ca/plan_du_canada/index.html

Le 17 décembre 2002, le Canada a ratifié le protocole et s'est engagé à diminuer, d'ici 2012, ses émissions de gaz à effet de serre de six pour cent par rapport au niveau de 1990.

Partie III

BILAN DE LA CONSULTATION ET DE L'ÉVALUATION DE LA SDD

Afin de miser sur les zones de force de sa dernière stratégie, l'agence a mandaté Conseils et Vérification Canada (CVC) de procéder à une évaluation de la dernière stratégie et de tenir simultanément des consultations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'agence. L'objectif visé était d'obtenir une opinion « terrain » par un tiers indépendant.

3.1 *Faits saillants de la consultation*

La consultation s'est faite à quatre niveaux, soit auprès du personnel, auprès des groupes intermédiaires, auprès des principaux partenaires de l'agence en développement durable et auprès de certains clients ayant bénéficié des programmes de l'agence pour des projets de développement durable. Les détails de la démarche se trouvent à l'annexe II.

Auprès du personnel, la consultation a fait ressortir la nécessité :

- de doter l'agence d'une définition commune et simple
- de développer des outils pour permettre aux conseillers d'identifier les projets répondant aux principes du développement durable
- d'élaborer une formation sur l'utilisation de ces outils ; cette formation devrait permettre aux conseillers de mieux faire le lien entre la réduction de la pollution et l'augmentation de la productivité d'une PME
- de travailler en réseau avec les différents agents économiques et d'avoir un meilleur accès à une expertise scientifique et technique.

Auprès des groupes intermédiaires, la consultation a fait ressortir :

- l'importance des contributions financières de l'agence servant à la croissance des partenaires desservant l'industrie environnementale
- la qualité de la relation d'affaires avec l'agence, leur satisfaction à cet égard et la nécessité d'un renforcement
- des pistes de solution pour améliorer l'identification des résultats environnementaux des projets.

Auprès des partenaires interministériels, la consultation a permis de constater :

- le besoin d'expansion de l'initiative Enviroclub
- le succès dans le fonctionnement de la complémentarité des expertises, c'est-à-dire celle de l'agence : l'évaluation financière et managériale d'un projet ; celle d'Environnement Canada : l'évaluation scientifique et technique ; et celle du Conseil national de recherches Canada - Programme d'aide à la recherche industrielle (CNRC-PARI) : l'évaluation des procédés et des technologies
- l'importance de resserrer davantage les liens entre les partenaires, d'améliorer le partage de l'information, de mieux faire connaître les ressources et l'expertise auprès des bureaux d'affaires et de développer des indicateurs communs de mesure du rendement
- le besoin d'élargir le réseau et d'établir une entente de collaboration avec Ressources naturelles Canada et ses organismes affiliés, en particulier dans la perspective d'initiatives à mettre en place en matière de changements climatiques
- la nécessité de mettre sur pied un mécanisme de coordination et de développer une approche commune pour tirer avantage des enveloppes budgétaires disponibles à l'échelle nationale en matière de développement durable.

Auprès des clients, la consultation a fait ressortir :

- la capacité des PME à documenter les principaux impacts environnementaux générés ou les résultats environnementaux atteints par leur procédé de production, afin de permettre la mesure du rendement des projets appuyés
- la nécessité d'adapter les demandes d'information de l'agence aux particularités des entreprises étant donné que les procédés de production varient d'une entreprise à l'autre de même que les effets environnementaux.

3.2 *Faits saillants de l'évaluation*

3.2.1 Volet externe

En ce qui a trait aux projets, l'évaluation se résume ainsi :

Entre le 1^{er} avril 2000 et le 31 décembre 2002, l'agence a contribué au financement de 137 projets identifiés en développement durable, pour un montant de 42,4 millions de dollars. La valeur totale de ces projets dans l'économie du Québec a été de 188,3 millions de dollars. Les projets en développement durable se répartissent selon les quatre catégories suivantes :

- 62 projets de développement de produits, essais et expérimentation, représentant 74 % des 42,4 millions de dollars déboursés par l'agence en développement durable
- 28 projets de prévention de la pollution, productivité et optimisation — sensibilisation et gestion environnementale, représentant 16 % du montant
- 27 projets de commercialisation, représentant sept pour cent du montant
- 20 projets d'études et plans d'affaires, représentant trois pour cent du montant.

Les projets d'essais et expérimentation visent le développement, l'essai et l'expérimentation de nouveaux produits pouvant valoriser, entre autres, les ressources naturelles locales offrant un potentiel de commercialisation. Ce sont des projets à haut niveau de risque, mais dans la très grande majorité des cas, ils répondent à un besoin réel de l'industrie ou de la région.

Les projets de prévention de la pollution tout comme ceux d'essais et expérimentation constituent des zones de force pour le développement durable. Ces projets adoptent une approche d'innovation et permettent de faire la démonstration que le développement durable amène les PME à réaliser des gains de productivité et à s'assurer une meilleure compétitivité. **Les Enviroclubs** constituent une solution essentielle et une formule gagnante de réduction de la pollution et d'implantation de saines pratiques de gestion environnementale au sein des PME. L'agence contribue à plusieurs projets d'optimisation de la production dans des usines dédiées à la deuxième ou à la troisième transformation des ressources naturelles. Certains projets de productivité peuvent ouvrir une nouvelle fenêtre d'occasions propre à dévoiler un fort potentiel de résultats environnementaux au cours des prochaines années.

Les projets de commercialisation répondent à des besoins de l'industrie environnementale ou à des problématiques particulières en région. Ces projets fournissent une aide essentielle à l'industrie environnementale pour lui permettre d'augmenter les ventes de produits ou de technologies environnementales.

Les projets de soutien répondent à des besoins ponctuels de PME ou à des problématiques particulières en région. L'évaluation a mis en évidence le fait que plusieurs projets porteurs en développement durable ont débuté par la réalisation d'une étude de possibilités ou d'un plan d'affaires.

3.2.2 Mise en œuvre de la stratégie de développement durable et partenariat

En ce qui a trait à ce niveau, l'évaluation se résume ainsi :

La mise en application de la programmation de l'agence relève des 14 bureaux d'affaires régionaux, mais la majorité des projets en développement durable est développée dans seulement quelques-uns de ces bureaux. Trois bureaux d'affaires sont à eux seuls responsables de 45 % des projets et administrent près de 60 % des contributions de l'agence en développement durable.

Des partenariats solides sont actuellement en place et contribuent à doter l'agence d'une expertise scientifique et d'une technique de pointe pour l'analyse et le suivi des projets ainsi que la mesure du rendement. Ils lui permettent aussi d'organiser la livraison de ses services aux PME par l'entremise d'organismes spécialisés. Ces derniers assurent un effet de levier aux contributions de l'agence en maximisant le soutien qu'elle consent aux PME.

Sur le plan interministériel, les partenaires sont principalement Environnement Canada, Région du Québec et le CNRC-PARI, tandis qu'au sein de l'industrie environnementale, ce sont Enviro-Accès (qui constitue un des trois Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales), RÉSEAU environnement et le Centre québécois du développement durable (Région laboratoire). Les conseillers dans les régions ont aussi recours, de manière plus ponctuelle dans certains projets, à l'expertise d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada au Québec. Sur le terrain et en relation avec les problématiques régionales spécifiques, ils travaillent aussi en réseaux avec différents intervenants régionaux, les organismes sans but lucratif (OSBL), tant des organismes de soutien aux PME que des organismes de recherche et d'information. Il se dégage de l'évaluation que les partenariats interministériels sont efficaces, mais pourraient être encore plus développés.

3.2.3 Volet interne

Sur le plan de l'écologisation, l'évaluation se résume ainsi :

À l'intérieur de l'agence, des mesures concrètes ont été mises en place pour favoriser la diminution de l'utilisation du papier par les employés et l'implantation d'équipements de recyclage multiproduits dans les différents bureaux d'affaires. L'agence a participé aussi à l'Enviroclub des installations fédérales au Québec et a organisé des activités de sensibilisation pour ses employés. Le Comité de développement durable constitue le relais entre les services corporatifs et les bureaux d'affaires qui y ont délégué un représentant.

Une structure interne est en place depuis plusieurs années pour assurer la mise en œuvre de la SDD de l'agence.

L'évaluation conclut, tout comme la consultation, que la notion de développement durable est variable au sein de Développement économique Canada. L'agence doit donc se doter d'une définition commune du développement durable, laquelle doit permettre une meilleure compréhension du lien existant entre les programmes de l'agence et les nombreux types de projets liés au développement durable.

Au regard de la mesure du rendement, l'évaluation se résume ainsi :

L'expertise scientifique et technique effectuée de manière systématique par un partenaire fédéral permet de bonifier le suivi et la mesure du rendement pour l'agence. L'agence devra tenter d'obtenir leur appui pour un plus grand nombre de projets.

Les entreprises manufacturières clientes de Développement économique Canada seraient en mesure de documenter les principaux impacts environnementaux générés ou les résultats environnementaux atteints par leur procédé de production. Cependant, il faudra que les demandes d'information de l'agence soient adaptées aux particularités du procédé de production de l'entreprise et de ses principaux effets environnementaux.

L'agence devra fournir un encadrement et un soutien aux conseillers et aux clients pour que la mesure du rendement environnemental devienne une réalité.

Partie IV

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PLAN D'ACTION 2003-2006

Tableau synthèse du plan d'action

PLAN D'ACTION 2003-2006	
<p>1. Volet interne</p> <p>But :</p> <p>Faire de la stratégie de développement durable un outil de changement au sein de l'organisation pour intégrer davantage les préoccupations de développement durable dans les opérations quotidiennes.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• habiliter le personnel• promouvoir le développement durable• poursuivre l'écologisation• assurer une meilleure reddition de comptes environnementale.	<p>2. Volet externe</p> <p>But :</p> <p>Jouer un rôle stratégique dans l'avancement de la compréhension et de l'appropriation des principes du <i>développement durable rentable</i> au sein des PME des régions du Québec et auprès des différents partenaires de l'agence, privés et publics, dans une perspective de rentabilité financière, économique et sociale.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• inciter et aider les PME à adopter des pratiques de développement durable dans leurs opérations• favoriser le développement et la commercialisation d'innovations en développement durable• favoriser le développement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable pour contribuer au développement et au renforcement d'avantages compétitifs fondés sur le savoir.
<p>3. Mise en œuvre de la SDD - les partenariats</p> <p>Objectif :</p> <p>Renforcer les partenariats existants et mieux coordonner les efforts de l'agence avec les différents partenaires fédéraux au Québec.</p>	

4.1 Volet interne

4.1.1 But

Faire de la stratégie de développement durable un outil de changement au sein de l'organisation pour intégrer davantage les préoccupations de développement durable dans les opérations quotidiennes.

4.1.2 Objectifs

Premier objectif

Habiller le personnel

L'agence veillera à ce qu'une seule et même compréhension du développement durable circule au sein de l'organisation. Le défi est de clarifier le concept de développement durable et de lui donner une « couleur » propre au mandat de l'agence qui tienne compte des différentes problématiques de chacune des régions qu'elle dessert. L'agence s'engage à diffuser la définition et à s'assurer d'une compréhension commune.

L'agence élaborera et offrira une formation spécifique adaptée aux gestionnaires afin de les sensibiliser au développement durable et aux priorités qui en découlent. Cette formation devrait débiter au cours de l'année 2004.

De plus, l'agence développera, d'ici l'été 2004, des outils intégrés à l'intention des conseillers des bureaux d'affaires afin de faciliter l'analyse et le suivi des projets ainsi que le suivi et l'identification des résultats environnementaux escomptés en fonction de la spécificité de production de chaque PME touchée. L'agence s'assurera que ces outils s'intègrent à ses autres outils de gestion. Une formation sera offerte pour habiller l'ensemble des conseillers à utiliser ces outils en donnant des exemples de cas concrets adaptés à la réalité sur le terrain. Les sessions de formation devraient débiter au cours de l'année financière 2004-2005.

L'évaluation a mis en évidence l'expertise de certains conseillers dans le développement de projets pour le développement durable. En effet, certains conseillers sont déjà très avancés dans leur compréhension du développement durable et de son application à l'agence. Ils pourraient jouer le rôle de mentor auprès de ceux qui en manifesteraient le désir. Conséquemment, le mentorat sera proposé à l'ensemble des conseillers de l'agence leur donnant ainsi l'occasion de profiter de l'expertise acquise par certains d'entre eux. La disponibilité des mentors se fera sur une base continue et de façon volontaire.

Deuxième objectif

Promouvoir le développement durable

Cet objectif se réalisera de façon continue au cours de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, notamment, par la promotion des bons coups et la mise en valeur de projets novateurs à l'intérieur comme à l'extérieur de l'agence. Il est prévu que la diffusion de l'information favorisera une meilleure compréhension du développement durable ainsi qu'une capacité accrue d'identification des possibilités d'action dans ce domaine. De plus, la diffusion de l'information devrait créer un effet d'émulation permettant l'exploration de nouvelles possibilités et des approches créatives.

Également, l'agence mettra de l'avant des initiatives ponctuelles rappelant les grands principes du développement durable afin d'en favoriser une meilleure compréhension auprès de l'ensemble du personnel. Ces initiatives se tiendront tout au long de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

En juin 2003, l'agence a organisé une causerie-midi pour l'ensemble du personnel qui portait sur l'impact de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Québec.

Troisième objectif

Poursuivre l'écologisation

Les mesures liées à cet objectif sont de :

- étendre le programme de recyclage multiproduits de huit à 12 bureaux, là où l'infrastructure le permet
- augmenter de 10 à 20 les véhicules de l'agence qui sont équipés de moteurs hybrides ou d'un module électromagnétique permettant de réduire la pollution atmosphérique — module ÉCONOPRO®
- promouvoir de bonnes pratiques en lien avec le développement durable, par exemple les impressions recto verso et le covoiturage
- promouvoir le télétravail à la maison ou en lien avec le projet « bureau satellite » de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- assurer le maintien et la mise à jour d'un volet développement durable dans le guide des nouveaux employés.

Il faut souligner que des mesures concrètes ont déjà été prises pour diminuer l'utilisation du papier

En janvier 2004, à l'agence, deux véhicules sont munis de moteurs hybrides et huit fonctionnent avec des modules électromagnétiques.

par les employés de l'agence et pour introduire des équipements de recyclage multiproduits dans les bureaux d'affaires. De plus, l'agence a participé à l'Enviroclub des installations fédérales au Québec qui a pris fin en mars 2003. Enfin, elle a organisé des activités de sensibilisation pour ses employés.

Quatrième objectif

Assurer une meilleure reddition de comptes environnementale

Au sein du gouvernement du Canada, de nombreux efforts sont déployés afin d'axer la mesure du rendement sur des résultats plutôt que sur des activités. L'évaluation a démontré que l'agence pourrait documenter les résultats environnementaux atteints par les projets qu'elle appuie, particulièrement ceux de prévention de la pollution, de productivité et d'optimisation ainsi que d'essais et expérimentation. En effet, l'évaluation a fait ressortir que les entreprises manufacturières clientes de l'agence seraient en mesure de documenter les principaux impacts ou résultats environnementaux atteints par leur procédé de production. Cependant, comme recommandé lors de l'évaluation, les demandes d'information de l'agence devront être adaptées aux particularités des procédés de production de l'entreprise et de ses principaux effets environnementaux. Cet objectif est étroitement lié au premier objectif d'habilitation du personnel et au développement d'outils intégrés pour les conseillers des bureaux d'affaires.

Développement économique Canada a choisi un nombre limité d'indicateurs de performance.

Au regard du volet interne, ces indicateurs sont le développement et l'utilisation d'outils de décision sur le développement durable, la présence de conseillers formés au développement durable dans les bureaux d'affaires, le développement d'indicateurs environnementaux et la réalisation de projets porteurs avec des partenaires interministériels.

4.2 Volet externe

4.2.1 Différentes approches selon les problématiques

Dans l'élaboration de sa stratégie de développement durable, l'agence tient compte de son mandat de développement économique. Par ailleurs, l'application des principes de développement durable peut varier d'une région à l'autre en lien avec les différentes problématiques de développement durable qui se retrouvent en région.

Pour les régions ressources, la problématique de développement durable est surtout liée à l'exploitation des ressources naturelles. Les défis sont donc de trouver de nouvelles façons de favoriser la pérennité des ressources renouvelables et le maintien d'un niveau acceptable d'activités dans les secteurs traditionnels ; de valoriser le deuxième traitement des résidus afin d'en tirer éventuellement une valeur marchande ; et de créer de l'emploi dans des régions qui se dévitalisent après l'épuisement des activités d'exploitation des ressources naturelles et l'exode des jeunes. À titre d'exemple, l'agence appuie des projets tels que la valorisation des résidus marins en Gaspésie ou la restauration de sites miniers en Abitibi par le développement de technologies et de procédés environnementaux dans le secteur minier.

Les grands centres urbains font face à des problèmes liés à la congestion des routes, à l'augmentation des gaz à effet de serre qui en découlent ainsi qu'à la pollution en général. De plus, on observe des problématiques de développement durable liées à la gestion des déchets et au traitement des eaux à la fois dans les régions rurales et urbaines. À cet égard, l'agence participe à de nombreux projets dont la valorisation des biogaz générés ; l'expérimentation de véhicules électriques ; la démonstration et l'évaluation du biodiésel en conditions réelles d'utilisation ; le développement et la démonstration d'un procédé de traitement des eaux usées et des boues industrielles ; la commercialisation d'une technologie de traitement du lisier de porc ; et la production d'un engrais provenant du traitement de lisier de porc.

4.2.2 But et objectifs

Le but est de jouer un rôle stratégique dans l'avancement de la compréhension et de l'appropriation des principes du développement durable au sein des PME des régions du Québec et auprès des différents partenaires de l'agence, privés et publics, dans une perspective de rentabilité financière, économique et sociale.

Les objectifs de la SDD 2003-2006 s'intègrent aux plans et aux priorités de l'agence³. Ils tiennent compte des priorités du gouvernement du Canada et de celles du portefeuille de l'Industrie, notamment en matière d'innovation, d'éco-efficacité, de développement de technologies, de procédés, de produits et services favorisant la valorisation des ressources naturelles et des matières résiduelles ou encore en contribuant aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques.

La présente stratégie met l'accent sur les zones de force identifiées lors de l'évaluation des stratégies antérieures, à savoir :

- l'adoption de nouvelles pratiques d'affaires visant l'augmentation de la productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité
- le développement et la commercialisation d'innovations liées au développement durable
- les partenariats avec les ministères et les agences du gouvernement du Canada ainsi qu'avec les représentants de l'industrie environnementale pour l'évaluation des projets et la livraison des services en développement durable.

En appui au développement des entreprises innovatrices, l'agence favorisera le développement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable afin de contribuer au développement et au renforcement des avantages compétitifs fondés sur le savoir.

³ On peut retrouver les rapports sur les plans et les priorités de l'agence sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.dec-ced.gc.ca>

Résultat stratégique n° 1

Le développement des entreprises par le développement durable

Dans un contexte de mondialisation et de libéralisation des marchés, la performance environnementale et même sociale des entreprises est de plus en plus intégrée à la prise de décisions des consommateurs et des clients corporatifs. Les entreprises doivent faire preuve de vision afin de répondre rapidement aux besoins changeants du marché selon des cycles de développement et de commercialisation de plus en plus courts. Pour soutenir les entreprises dans cette démarche, l'agence continuera à leur faciliter l'accès à de nouvelles compétences reliées au développement durable, notamment par la sensibilisation et l'aide à la réalisation de projets de productivité par la prévention de la pollution et l'éco-efficacité.

Objectif

Inciter et aider les PME à adopter des pratiques de développement durable dans leurs opérations.

Aux termes de sa troisième SDD, l'agence continue de sensibiliser et d'inciter les entreprises à adopter de nouvelles pratiques d'affaires qui se traduisent, entre autres, par la mise en place de mesures concrètes de prévention de la pollution et d'éco-efficacité, ceci afin de les aider à maintenir et à renforcer leur compétitivité. L'agence permettra à 120 PME de réaliser des projets concrets de productivité en usine par la prévention de la pollution et à 500 autres d'être sensibilisées aux nouvelles pratiques d'affaires liées au développement durable.

L'agence apporte un soutien financier à la réalisation de projets d'éco-efficacité ou de prévention de la pollution, visant à accroître la productivité, la capacité concurrentielle et un meilleur positionnement de l'entreprise sur les marchés. Pour plus de renseignement sur le concept d'éco-efficacité, veuillez vous référer à l'annexe III.

Le projet du **Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)** a permis de développer des processus et de mettre en place des activités visant à rendre les groupements forestiers plus performants en matière de réduction des impacts de leurs opérations sur l'environnement. Il a également cherché à introduire une gestion rationnelle et efficace des ressources forestières à long terme dans une perspective de développement durable et d'éco-efficacité.

L'évaluation a fait ressortir que le concept d'Enviroclub, développé par Environnement Canada en collaboration avec l'agence et le CNRC-PARI, constitue une formule gagnante pour amener les PME à adopter des mesures de réduction de la pollution et à implanter de saines pratiques de gestion environnementale. L'agence poursuivra donc ses efforts en vue de la mise sur pied d'une dizaine d'Enviroclubs à travers le Québec. Au terme de trois SDD, soit près de dix ans, les Enviroclubs auront permis de sensibiliser aux nouvelles pratiques d'affaires liées au développement durable environ 800 PME manufacturières, considérées parmi les plus innovatrices au Québec, ce qui représente environ 10 % des PME manufacturières du Québec.

Un **Enviroclub**, c'est le regroupement d'une quinzaine d'entreprises d'une même région ou d'un même secteur d'activités qui profitent de financement et de l'expertise de consultants pour réaliser un projet concret de prévention de la pollution en usine. C'est, entre autres, par des ateliers pratiques et interactifs que les participants explorent les différents moyens pour optimiser l'utilisation de l'énergie ou des matières premières et pour réduire les émissions de polluants. Des gains environnementaux pour trois Enviroclubs ont déjà été identifiés, à savoir :

- réduction d'émission de CO₂ correspondant à la consommation annuelle de 5 000 voitures
- réduction de l'utilisation de produits pétroliers équivalant à 6 000 barils
- réduction de l'utilisation d'eau correspondant à la consommation annuelle en eau de 400 personnes
- diminution de déchets dangereux de l'ordre de 25 camions remorques pleins
- diminution de l'utilisation de gaz naturel correspondant à la consommation annuelle de 108 maisons
- réduction de gaspillage de bois correspondant à 10 000 arbres.

Objectif**Favoriser le développement et la commercialisation d'innovations en développement durable.**

Aux termes de sa troisième SDD, l'agence vise à favoriser le développement et la commercialisation d'innovations en développement durable. Plus spécifiquement, l'agence permettra à environ 40 entreprises d'expérimenter de nouvelles technologies ou procédés liés à l'exploitation des ressources naturelles. Elle permettra également d'appuyer 25 projets de soutien aux PME qui veulent commercialiser leurs produits sur les marchés internationaux.

L'agence apporte un soutien financier directement aux entreprises ou par l'intermédiaire d'organismes spécialisés qui sensibilisent les PME et leur offrent des services techniques d'appui ou d'accompagnement, pour :

- la réalisation d'études de faisabilité
- la réalisation de travaux de développement, d'essais ou d'expérimentation
- la démonstration précommerciale
- la conception de plans de commercialisation ou leur mise en œuvre.

Développement de l'innovation

L'agence vise le développement et la mise au point de produits, de procédés et de technologies pour la résolution de problématiques environnementales, le développement de produits substitués et la valorisation de ressources naturelles et des résidus. Ce sont des projets à haut niveau de risque, mais qui répondent à des besoins de l'industrie ou de la région. Les projets sont variés et peuvent être regroupés selon les catégories suivantes : les études de faisabilité, le développement de nouveaux procédés et de nouvelles techniques, le développement de nouveaux produits, la mise à l'échelle, les tests et l'adaptation technologique.

À long terme, le développement de l'innovation permettra de mieux préserver les ressources pour les générations futures, c'est-à-dire de jeter un regard nouveau quant aux ressources naturelles, de trouver de nouvelles niches pour mieux gérer des ressources inexploitées, de prolonger la durée de vie de bon nombre de ressources épuisables, de favoriser leur renouvellement lorsque possible et de valoriser les résidus générés lors de l'utilisation ou de la transformation conventionnelles des ressources naturelles.

L'entreprise **Premier Tech 2000 Itée** a implanté en 2001 un programme global d'accélération de l'innovation visant à réaliser 32 projets de R-D devant déboucher sur la mise au point et la mise en marché de 55 nouveaux produits dans plusieurs domaines (assainissement des eaux usées ; produits biologiques pour l'horticulture et l'agriculture ; ensachage industriel flexible et le tamisage fixe ou mobile ; et recyclage de matières organiques et inorganiques).

Le **Centre techno-pneus inc.** fabrique des pneus remoulés et rechapés pour camions lourds et automobiles à partir de carcasses de vieux pneus. Le projet est une avancée technologique pour l'entreprise. En effet, grâce à l'acquisition d'une nouvelle technologie, l'entreprise pourra augmenter sa production de 300 à 1 000 pneus par jour, avec l'ajout de seulement 10 employés aux 60 que compte l'entreprise. La diminution de la pression sur l'environnement est très importante car le projet permettra la récupération de 200 000 pneus au lieu de 65 000. Ces pneus usagés se retrouvaient habituellement dans les sites d'enfouissement.

Les activités du **Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites** (CEMRS) ont des effets directs très palpables sur nombre d'entreprises. Servant, entre autres, de plate-forme d'échanges et de collaboration entre les différents acteurs, le CEMRS ouvre des perspectives scientifiques et commerciales à ceux qui s'y adressent. Il favorise aussi l'acquisition de technologies de pointe, de même que la concertation entre les gouvernements, les villes, les industries et les divers organismes en ce qui a trait aux besoins technologiques et à l'élaboration d'une stratégie efficace en matière de réhabilitation de sites urbains contaminés.

GSI Environnement inc. a développé une technologie compétitive de déshydratation des boues de fosses septiques, a mis au point des équipements et des technologies pour le compostage en andains et en piles et propose des technologies pour la gestion des sols contaminés et des déchets spéciaux.

Développement de la commercialisation

L'agence veut améliorer l'accès des entreprises à des renseignements spécialisés sur les tendances et les possibilités de marché, les sensibiliser aux enjeux de ces nouvelles tendances en matière de commercialisation et développer leurs compétences en matière de développement des exportations, de pénétration des marchés et de mise en marché. Les problématiques environnementales représentent des occasions d'affaires pour commercialiser de nouveaux procédés plus efficaces, de nouvelles technologies, de nouveaux produits substitués ou « verts » ainsi que de nouveaux services.

Pour ce faire, l'agence appuiera des organismes spécialisés qui offrent aux entreprises des services-conseils, de l'expertise et des services d'accompagnement à l'exportation. Elle soutiendra l'organisation de conférences, de séminaires ou d'ateliers à l'intention des gens d'affaires de même que la constitution et l'animation de réseaux de partage de connaissances. L'agence continuera d'apporter son aide à des entreprises pour le développement de plans de commercialisation ou leur mise en œuvre.

Le service de développement des marchés, **RÉSEAU environnement**, propose de fournir à l'industrie québécoise des produits et des services en environnement, une meilleure connaissance des perspectives d'affaires et un soutien accru pour l'accès aux marchés extérieurs et aux contacts commerciaux étrangers. Ses objectifs consistent à accroître le nombre de PME actives à l'exportation. D'ailleurs, depuis mars 2001, il a facilité l'accès aux marchés étrangers à plus de 50 PME, pour un total de 66 interventions. Six nouvelles entreprises ont été amenées à prospecter en vue d'amorcer des activités internationales.

L'agence soutient l'**Initiative des villes durables** (IVD) qui vise à accroître le nombre actuel de 10 % de PME québécoises actives en exportation à 25 ou 30 %. On estime que le marché des villes durables est considérable compte tenu de l'accroissement mondial de la population urbaine d'ici les 25 prochaines années et des problèmes inhérents d'eau (disponibilité et salubrité) qui sont devenus des enjeux politiques et de santé publique à l'échelle internationale. L'IVD est un programme novateur de coopération et de commerce international ayant une approche multisectorielle (énergie, télécommunications, logement, environnement, eau, urbanisme, transport, tourisme et matières résiduelles).

Résultat stratégique n° 2

L'amélioration de l'environnement du développement économique par l'application des principes du développement durable

Sachant que la capacité d'innover des entreprises est largement tributaire d'un ensemble de ressources externes (centres de recherche, institutions, chaires, organismes de soutien), il est important de soutenir la recherche, le développement et le partage des connaissances en développement durable. Ce soutien vise à permettre aux régions et à l'ensemble des secteurs industriels de tirer profit de nouveaux avantages compétitifs fondés sur le savoir. Il en découlera l'identification de nouvelles occasions d'affaires et un contact accru avec des marchés beaucoup plus étendus.

Objectif

Favoriser le développement, la diffusion et le partage des connaissances en développement durable pour contribuer au développement et au renforcement d'avantages compétitifs fondés sur le savoir.

Aux termes de sa troisième SDD, l'agence continue d'apporter son soutien financier aux centres de recherche, aux institutions et aux chaires universitaires afin de favoriser le partage, le réseautage et la diffusion des connaissances en développement durable. Concrètement, l'agence prévoit la réalisation de 15 projets dans ce domaine.

Le développement du domaine du savoir est crucial pour favoriser l'innovation. L'agence veut continuer à soutenir la collaboration qui existe entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes gouvernementaux sur le plan de développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits ayant un fort potentiel commercial, notamment en matière d'environnement. Au cours des dernières années, l'agence a d'ailleurs déployé des efforts importants pour soutenir la R-D (plate-forme technologique, consortium d'expérimentation sur les éoliennes, plate-forme des véhicules électriques) afin de permettre aux entreprises québécoises de bénéficier des plus récentes innovations en développement durable et d'être plus compétitives.

L'agence accordera son appui à des organismes pour la production et la diffusion de renseignements, d'analyses économiques ou de possibilités de développement susceptibles d'éclairer une démarche visant la création ou le renforcement d'avantages compétitifs distinctifs de leur collectivité, de leur région ou de leur secteur d'économie. Il peut s'agir de l'organisation de sessions d'apprentissage, de colloques, de réseaux de partage de connaissances

et de l'élaboration de stratégies mobilisatrices. L'agence offre également son soutien financier à des projets de recherche scientifique et de diffusion des résultats de la recherche et elle soutient le développement de connaissances scientifiques et techniques, la mise en œuvre de projets de recherche précommerciale ainsi que le développement de réseaux scientifiques susceptibles de créer un effet d'entraînement sur les activités économiques d'une collectivité, d'une région ou d'un secteur de l'économie.

Le projet d'expérimentation d'un tableau de bord avec le **Centre québécois de développement durable** devrait permettre de soutenir le processus de planification et de mise en œuvre du développement à l'échelle d'une région et d'opérationnaliser son orientation du développement durable. Le tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean devrait donner un aperçu de celle-ci selon sept domaines (développement humain, environnement, social, économie, gestion des ressources, territoire et culture). Les connaissances acquises par le tableau de bord permettront de porter des actions concrètes dans une optique d'amélioration continue. Si les résultats de cette expérimentation sont concluants, ce tableau de bord pourrait servir d'exemple à d'autres régions du Québec qui seraient intéressées à identifier des pistes d'intervention en développement durable.

Le **Centre interuniversitaire de référence sur l'analyse, l'interprétation et la gestion du cycle de vie des produits, procédés et services** (CIRAIG) est une unité de recherche composée d'une trentaine de chercheurs et d'étudiants aux cycles supérieurs issus de plusieurs universités dont l'École Polytechnique, l'Université de Montréal, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) et l'Université Laval de Québec. Le CIRAIG collabore également avec l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne en Suisse pour trouver des applications industrielles spécifiques ou des thématiques fondamentales majeures liées au cycle de vie des produits et services. Le CIRAIG offre des activités de recherche et d'accompagnement à la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) pour les entreprises et les gouvernements ainsi qu'au développement d'indicateurs. Le projet consiste à mettre en place un réseau de savoir en matière de développement et d'adoption de pratiques de gestion éco-efficace impliquant la gestion du cycle de vie des produits et services (GCV). La mise en place du réseau contribuera à augmenter la connaissance liée à l'intégration de la GCV dans les entreprises et les gouvernements et assurer la diffusion des résultats.

L'**Association de la Maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke** a organisé un colloque en février 2003 en collaboration avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie intitulé *Énergie : efficacité et durabilité*. Ce colloque, auquel ont participé 252 personnes dont une soixantaine de PME, poursuivait plusieurs objectifs, notamment de développer des liens privilégiés avec des entreprises québécoises et canadiennes œuvrant en environnement, de discuter des possibilités économiques et environnementales que peut offrir une gestion efficace de l'énergie et de donner des outils concrets aux entreprises afin de tirer parti d'occasions d'affaires découlant d'une énergie efficace et propre.

Résultat stratégique n° 3

Développement et renouvellement des infrastructures collectives

Le troisième résultat stratégique consiste en la mise en œuvre du Programme infrastructures Canada sur le territoire québécois. Il s'agit d'un mandat spécial confié à l'agence par le gouvernement du Canada.

L'agence est responsable de la mise en œuvre du Programme d'infrastructures Canada-Québec. Ce programme a été créé pour améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens. Il comprend les trois volets suivants :

- infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées
- infrastructures locales de transport
- projets à incidences économiques, urbaines ou régionales.

Même si ce programme n'est pas lié à la stratégie de développement durable, bon nombre de projets contribuent à l'atteinte des grands objectifs du développement durable. À titre d'exemple :

- expérimentation d'une technologie répondant aux besoins de la plupart des lieux d'enfouissement sanitaires au Québec et permettant le développement d'une expertise québécoise et une meilleure gestion environnementale
- expérimentation d'un système de nanofiltration novateur pour le traitement de l'eau qui pourrait être utilisé pour 80 % de la population du Québec qui est alimentée en eau de surface
- contribution à un projet d'infrastructure ferroviaire permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre par un transfert intermodal et la réduction des impacts de la circulation de camions lourds sur le réseau routier, en particulier sur le pont de Québec
- contribution à la création d'un réseau public de communication électronique à large bande pour la Gaspésie permettant à toute la région d'être tout autant concurrentielle que les autres en favorisant son inclusion à l'économie du savoir.

4.3 Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable en partenariat

Au-delà des objectifs précis des volets interne et externe, dans le cadre de sa troisième SDD, l'agence veut renforcer les partenariats existants et mieux coordonner ses efforts avec les différents partenaires fédéraux au Québec.

L'agence fait équipe avec un vaste réseau d'acteurs du développement répartis dans toutes les régions du Québec. En fait, de solides partenariats interministériels sont actuellement en place et mettent à la disposition de l'agence une expertise scientifique et technique de pointe pour l'évaluation et le suivi des projets. Les partenariats avec des organismes spécialisés, privés ou publics, permettent, quant à eux, la livraison de services aux PME et maximisent le soutien consenti à ces dernières. Les partenariats interministériels et privés ont constitué une zone de force de la deuxième stratégie de développement durable de l'agence.

À titre d'exemple, l'agence a une entente de collaboration avec Environnement Canada, Région du Québec en vue de promouvoir la participation des entreprises aux programmes et services du gouvernement du Canada pour la conception et la commercialisation de technologies, de produits et services novateurs, pour le développement durable ainsi que pour l'amélioration de la performance environnementale des entreprises. D'autres partenariats ont également été développés, notamment avec le Conseil national de recherches Canada pour harmoniser et renforcer les services offerts aux PME innovatrices, leur permettant de bénéficier de conseils à valeur ajoutée, de

renseignements stratégiques et de financement lié à l'innovation. L'agence a également établi un partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour accroître la capacité d'innovation et la productivité des entreprises dans le secteur agroalimentaire. Ce partenariat horizontal cible particulièrement les projets d'essais et expérimentation de produits et de procédés novateurs dans une optique de transfert du savoir et de commercialisation. Dans le domaine minier, l'agence collabore également avec la Direction de la technologie minérale (DTM) de CANMET de Ressources naturelles Canada pour promouvoir la participation des entreprises aux programmes et aux services fédéraux liés à la R-D, la conception et la diffusion de renseignements technologiques ainsi que l'aide au développement économique.

Quant aux partenariats avec les secteurs public et privé, un nouveau partenariat a été mis sur pied entre l'Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC), l'Institut national de recherche sur les produits du bois du Canada (FORINTEK) et le Service canadien des forêts (SCF). Ce partenariat offre aux PME un réseau concerté d'expertises et un accès important au savoir et aux nouvelles technologies. Chaque partenaire propose une expertise développée dans son champ de compétence, soit SCF en R-D afin d'améliorer la pérennité des forêts, FERIC dans la récolte et le transport du bois et FORINTEK dans l'optimisation des procédés.

Partie V

AIDE FINANCIÈRE ET AIDE NON FINANCIÈRE DE L'AGENCE

5.1 Programmes d'aide financière (contributions et subventions)

La contribution de l'agence au développement économique des régions du Québec et au développement durable se fait au moyen d'aides financières sous forme de contributions ou, plus rarement, sous forme de subventions.

5.1.1 Aperçu

L'appui de l'agence aux entreprises, aux organismes et aux intervenants locaux et régionaux du développement prend principalement la forme d'une aide financière dans le cadre de programmes.

Programmes relatifs au mandat de base de l'agence :

- Programme d'aide au développement des PME au Québec (IDÉE-PME)
- Programme Initiatives régionales stratégiques (IRS)
- Programme de développement des collectivités (PDC)
- Programme canadien d'appui à l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (PCAEGİM).

Programme relatif au mandat spécial confié par le gouvernement du Canada :

- Programme infrastructures Canada.

Autres programmes auxquels l'agence est associée :

- *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (LFPEC)
- Programme de contribution pour l'initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux (INAEICB)
- Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (PICTV)
- Programme de développement des marchés extérieurs (PDME).

5.1.2 Détails

Programme d'aide au développement des PME au Québec

Le programme IDÉE-PME vise principalement le développement des entreprises. Son but consiste à favoriser la croissance des affaires générées par les entreprises dans toutes les régions du Québec en facilitant, entre autres, l'accès aux renseignements pertinents ; la sensibilisation aux enjeux de développement des entreprises ; l'établissement d'entreprises stratégiques ; et le raffermissement de leur compétitivité grâce aux nouvelles pratiques d'affaires, à l'innovation et à la commercialisation. Ainsi, ce programme favorise la réalisation du potentiel de développement économique des régions afin qu'il en résulte, à long terme, une amélioration de la prospérité et de l'emploi durable.

Programme Initiatives régionales stratégiques

Ce programme consiste à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action favorisant l'éclosion d'un environnement socio-économique propice au renforcement des atouts et des avantages compétitifs des régions québécoises dans le but de leur permettre de réaliser leur potentiel de développement économique pour qu'il en résulte, à long terme, une amélioration durable de la prospérité et de l'emploi. Le programme permet d'appuyer des initiatives majeures susceptibles d'avoir un impact structurant sur l'économie régionale, en réponse à des enjeux régionaux majeurs identifiés dans le cadre d'un processus de consultation, de concertation et de mobilisation du milieu. Les projets et les activités qui en découlent permettent une grande flexibilité et peuvent prendre diverses formes selon les besoins d'une seule région ou d'un groupe donné de régions.

Programme de développement des collectivités

Ce programme national permet d'appuyer des collectivités dans toutes les régions du pays pour les aider à prendre en main le développement économique de leur milieu local. Au Québec, le PDC soutient financièrement 57 Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ; il appuie également 14 Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et neuf Centres d'aide aux entreprises (CAE).

Programme canadien d'appui à l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Ce programme est une mesure spéciale qui vise à améliorer la situation économique de la région gaspésienne. Il est complémentaire aux activités régulières de l'agence et donne priorité aux éléments suivants : la mise en valeur des infrastructures fédérales, le développement des moyennes entreprises, les jeunes, l'habilitation du milieu et les initiatives émergentes.

Programme infrastructures Canada

Dans le cadre du programme pancanadien d'infrastructures sous la responsabilité du Conseil du Trésor, une entente Canada-Québec a été signée en octobre 2000 dont l'objectif est d'améliorer les infrastructures municipales, urbaines et rurales au Québec ainsi que la qualité de vie de ses citoyens. L'agence agit, pour le compte du gouvernement du Canada, à titre de ministère fédéral responsable de la mise en œuvre au Québec.

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

Le programme de financement des petites entreprises du Canada vise à encourager les établissements prêteurs participant à rendre davantage accessibles les prêts pour la mise sur pied, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises. L'application de cette loi relève du ministère de l'Industrie, y compris toutes les modalités administratives ainsi que l'information sur le rendement.

Programme de contribution pour l'initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux

L'INAEICB est une initiative spéciale qui est sous la responsabilité d'Industrie Canada et dont la mise en œuvre incombe aux agences responsables du développement régional. Elle a pour objectif de créer des retombées économiques à long terme dans les régions et les collectivités touchées par le différend commercial sur le bois d'œuvre, en appuyant principalement des projets de renforcement des capacités communautaires, de diversification des économies locales et d'amélioration de la productivité.

Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement

C'est par l'entremise du programme IDÉE-PME que l'agence exécutera une partie du nouveau Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement établi par Industrie Canada pour aider ces industries à s'adapter aux effets qui pourraient découler de l'initiative *Accès aux marchés accordé aux pays les moins développés*. Les entreprises du vêtement et du textile au Québec pourront ainsi bénéficier de contributions pour réaliser des projets visant à les rendre plus innovatrices et mieux positionnées pour s'imposer sur de nouveaux marchés.

Programme de développement des marchés extérieurs

Le PDME est un programme national qui aide les petites entreprises, qui exportent pour la première fois ou qui veulent pénétrer un nouveau marché, à trouver et à exploiter des débouchés pour leurs produits et leurs services ainsi que des occasions de soumissionner pour des projets d'immobilisation à l'étranger. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est responsable des budgets et des dépenses du PDME. Toutefois, d'un commun accord avec le MAECI et en lien direct avec son mandat de développement économique, l'agence offre le programme aux entreprises des régions du Québec.

5.2 Aide non financière

En synergie avec l'aide financière de l'agence, diverses formes d'aide non financière contribuent au développement des entreprises et à l'amélioration de l'environnement du développement économique des régions. Parfois, ces mesures d'appui non financier sont mises en œuvre par le personnel de l'agence, dans d'autres cas, par des organismes que l'agence aide financièrement pour leur permettre d'offrir des services aux entreprises ou à leur milieu. L'aide non financière prend plusieurs formes, selon le résultat visé, soit :

- La diffusion de renseignements généraux ou spécialisés destinés aux PME. L'information et la sensibilisation des intervenants du développement économique aux nouveaux enjeux de développement en émergence.
- Un appui non financier au développement des capacités et des réseaux d'affaires des entreprises et des intervenants du milieu. À titre d'illustration, cette aide prend concrètement la forme de participation à l'organisation et à la tenue d'ateliers, de séminaires, de groupes de partage d'apprentissage (en développement durable, par exemple) et d'événements favorisant la constitution de réseaux d'affaires. L'aide vise notamment à permettre aux acteurs du développement d'acquérir des compétences et des savoir-faire dans divers domaines spécialisés.
- Un appui non financier à des acteurs du développement, à plusieurs étapes de leur cheminement et par une diversité de moyens, pour les aider à développer, à mettre en œuvre et à assumer le suivi de projets structurants. Certains organismes que l'agence soutient financièrement appuient de façon soutenue, dans un contexte d'incubation, l'équipe de direction d'entreprise à l'étape de leur pré-démarrage ou de leur démarrage.
- Par la présence permanente de l'agence dans chacune des régions du Québec, par sa participation aux différents forums et événements marquant le développement économique de chaque région, par son écoute active des préoccupations des collectivités, par son appui à l'organisation de consultations et par ses démarches au sein de l'appareil gouvernemental canadien, Développement économique Canada aide le milieu à participer à la définition des orientations et des priorités de l'agence et de celles du gouvernement du Canada en matière de développement économique. L'agence fait en outre valoir les intérêts des régions et des PME québécoises au sein du gouvernement du Canada.

ANNEXE I

Définitions extraites du Protocole de Kyoto

Afin de mieux comprendre les implications de cet accord, les principales définitions énumérées dans le Protocole de Kyoto sont indiquées ci-dessous.

Les changements climatiques

sont des changements de climat attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère terrestre et s'ajoutant à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Les effets néfastes des changements climatiques

sont les modifications de l'environnement physique ou des biotes⁴ dues à des changements climatiques exerçant des effets nocifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme.

Les gaz à effet de serre

sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge.

Les puits

sont tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

⁴ Biote : selon *Le Petit Robert*, 1. la flore et la faune, 2. vie animale et végétale caractéristique d'une zone donnée.

ANNEXE II

Consultations interne et externe

L'approche de consultation adoptée a été la suivante :

Auprès du personnel

À l'intérieur de l'agence, un certain nombre de gestionnaires, de conseillers ainsi que les membres du comité de la stratégie de développement durable ont été consultés sur différents thèmes, soit la définition du développement durable, les occasions de projets, l'analyse des projets, les outils de décision disponibles, la collaboration avec les partenaires, le réseautage avec les intervenants du milieu, le suivi des projets et la mesure du rendement, les résultats attendus et les retombées environnementales, les besoins de formation et de soutien, les suggestions et les préoccupations personnelles.

Auprès des partenaires

Les thèmes abordés avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ont été les suivants : les ressources et l'expertise rendues disponibles par l'agence, les indicateurs de performance et la mesure du rendement, l'intervention dans les projets auxquels l'agence contribue, le financement des services rendus par l'agence, les contraintes et les suggestions d'amélioration, la satisfaction et les attentes pour la prochaine SDD.

Auprès des clients

Plusieurs thèmes ont été traités avec les clients qui ont fait affaire avec l'agence pour des projets liés au développement durable, soit l'explication du procédé de production et des impacts ou des retombées environnementales, la connaissance et la possibilité de documenter les résultats environnementaux atteints, le soutien nécessaire pour la mesure du rendement.

Les personnes consultées proviennent aussi bien de l'intérieur de l'agence que de l'extérieur.

Le personnel :

Vingt-six conseillers dans neuf bureaux d'affaires régionaux desservant les régions suivantes :
Île-de-Montréal, Montérégie, Laval — Laurentides — Lanaudière, Québec — Chaudière-Appalaches, Estrie,
Saguenay — Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue.

Cinq gestionnaires et conseillers rattachés aux services corporatifs, à savoir la Direction générale des interventions interrégionales et des partenariats ; la Direction générale de la planification et des orientations stratégiques ; la Direction générale de la qualité, de l'information et des technologies ; et la Direction des services administratifs.

Vingt membres du Comité de développement durable de l'agence.

L'échange a porté sur 48 projets en développement durable répartis en quatre types, soit études et plans d'affaires ; développement de produits, essais et expérimentation ; commercialisation ; prévention de la pollution, productivité et optimisation, sensibilisation et gestion environnementale.

Les partenaires :

Deux partenaires interministériels pour l'accès à une expertise scientifique et technique dans l'analyse des projets, le suivi des projets et la mesure du rendement, à savoir Environnement Canada, Région du Québec et le Conseil national de recherches Canada - Programme d'aide à la recherche industrielle.

Trois partenaires de l'industrie environnementale pour la gestion de projets et la livraison de services aux PME, soit Enviro-Accès, RÉSEAU Environnement et le Centre québécois (Région laboratoire) du développement durable.

Les clients :

Un échantillon de cinq entreprises représentatives de problématiques de développement durable variées dans deux régions ressources du Québec.

Trois entreprises actives dans la valorisation et la transformation des ressources, donnant une valeur ajoutée aux matières premières : produits du bois et produits de la mer.

Une entreprise dans le domaine des produits et des équipements horticoles, environnementaux, biotechnologiques, d'emballage et de tamisage.

Une entreprise offrant des produits et des services de nettoyage de machineries forestières.

ANNEXE III

Éco-efficacité

L'agence définit l'éco-efficacité comme une philosophie de gestion qui consiste à faire plus avec moins. Cette approche favorise la production de biens et de services à haute valeur ajoutée, tout en réduisant la consommation de ressources ainsi que les déchets et la pollution qui s'y rattachent. En pratique, on parvient à l'éco-efficacité si on atteint les objectifs suivants : accroître la valeur des produits et des services ; réduire la consommation de ressources ; atténuer les répercussions sur l'environnement ; et réduire les coûts liés au traitement des résidus ou des rejets ou encore les valoriser. Comme chacun de ces objectifs peut entraîner des économies de coûts, il est avantageux de les atteindre.

L'éco-efficacité procure aux entreprises plusieurs avantages compétitifs, notamment :

- une réduction des coûts grâce à l'utilisation plus efficiente de l'énergie, de l'eau, des matériaux et des matières premières
- une diminution des risques et de la responsabilité par l'élimination de la nécessité d'utiliser des substances toxiques
- un accroissement des revenus grâce à la valorisation des résidus
- une mise en valeur de l'image de marque au moyen de techniques de *marketing* et des communications faisant connaître les efforts des entreprises qui sont plus respectueuses de l'environnement
- une hausse de la productivité et du moral des employés grâce à l'alignement des valeurs de l'entreprise sur le respect environnemental et l'amélioration de la sécurité au travail
- une amélioration du rendement environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accroissement de la réutilisation des résidus (valorisation).

Pour obtenir ces avantages, les chefs d'entreprise doivent adopter une approche systémique de la gestion environnementale et amener les différentes fonctions de leur entreprise à souscrire aux principes d'éco-efficacité. Ces avantages se retrouvent dans :

- La gestion : les chefs d'entreprise peuvent prendre des décisions mieux éclairées s'ils sont bien informés des possibilités qu'offre l'éco-efficacité qui recèle, soit des économies ou des nouvelles possibilités d'affaires et de marchés et qui procure des avantages comparatifs.
- La conception et le développement de produits : l'entreprise peut économiser en réduisant les matériaux nécessaires pour la fabrication de ses produits ; elle peut également augmenter leur cycle de vie pour le bénéfice de ses clients.
- La production et la distribution : l'entreprise peut faire des économies et avoir accès à de nouveaux marchés en optimisant l'utilisation des ressources, des procédés de fabrication et en réduisant au minimum les déchets.

ANNEXE IV

Équipe de la SDD

Membres de l'équipe de rédaction

Directeur responsable

Claude Lussier, directeur, Planification et orientations stratégiques

Responsable

Arlette Dion, conseillère principale, Planification et orientations stratégiques

Comité de rédaction

Roland Bouchard, conseiller, bureau d'affaires de l'Île-de-Montréal

Johanne Michaud, conseillère, Interventions interrégionales et partenariats

Jean-Pierre Racine, conseiller, Planification et orientations stratégiques

Sylvain Savage, gestionnaire, Interventions interrégionales et partenariats

Comité de révision

Jean-Philippe Charbonneau, conseiller, bureau d'affaires de l'Île-de-Montréal

Guy Collin, administrateur, Gestion des ressources

Robert Lavoie, conseiller, bureau d'affaires du Saguenay — Lac-Saint-Jean

Line Maurel, conseillère en communication, Communications

Philippe Taillon, conseiller, bureau d'affaires de Laval — Laurentides — Lanaudière

Responsable de la mise en œuvre de la SDD

François Yassa, directeur général, Interventions interrégionales et partenariats

Responsables de la mesure du rendement de la SDD

Daniel Marchand, conseiller, Gestion de la qualité et de la mesure du rendement

Maurice Turcot, conseiller, Gestion de la qualité et de la mesure du rendement

Autres membres du comité SDD

Lucie Authier, Isabelle Beaudin, Marie Boisvert, Denis Dion, Daniel Ezra, Serge Legris, Louise Martineau,

Julie O'Shea, Suzie Roy, Dominique Gagné et Sylvie Verdon

Consultant

André Bougie, Conseils et Vérification Canada

Graphiste

Josée Gaudreault graphiste inc.